

Procès-verbal des délibérations

du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale du 25 janvier 2022 et sous la présidence du Maire, Raphaël ARNOULD, le 1^{er} février 2022 à 18 H 30 salle Jacques CALLOT.

Présents :

M. ARNOULD Raphaël, M. BOURGEOIS Philippe, M. CARON Jean-François, Mme FRITSCH CHARTREUX Christine, M. HOBIN Marc, Mme KUBACKA Maryline, Mme LALANCE Corinne, Mme MARIN Karine, Mme PATOIS Isabelle, M. SCHNEE Jean-Philippe, M. SEIROLLE André, M. VELSCH Patrick

Procuration(s) :

M. BONTEMS Benjamin donne pouvoir à M. ARNOULD Raphaël, Mme BOURDON Anne donne pouvoir à Mme KUBACKA Maryline, Mme BRUNETTE Jeannine donne pouvoir à Mme FRITSCH CHARTREUX Christine, M. LALLEMENT Christophe donne pouvoir à M. VELSCH Patrick, Mme MOREL Bénédicte donne pouvoir à Mme MARIN Karine

Absent(s) :

Mme JOSSET Caroline, Mme MAITRESSE Michèle, Mme MELIN Elise, M. RICHARD Serge

Excusé(s) :

M. BONTEMS Benjamin, Mme BOURDON Anne, Mme BRUNETTE Jeannine, M. LALLEMENT Christophe, Mme MOREL Bénédicte

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 14/12/2021 est adopté à l'unanimité.

Corinne LALANCE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

DATE	CONTENU									
7/12/2021	Virement de crédit au Budget Général 2021 par l'emploi des crédits affectés au compte 020 « Dépenses imprévues » comme suit : <table><thead><tr><th>Imputation</th><th>Désignation</th><th>Montant</th></tr></thead><tbody><tr><td>020</td><td>Dépenses imprévues d'investissement</td><td>- 18 488,00 €</td></tr><tr><td>1313</td><td>Subventions Départementales</td><td>+ 18 488,00 €</td></tr></tbody></table>	Imputation	Désignation	Montant	020	Dépenses imprévues d'investissement	- 18 488,00 €	1313	Subventions Départementales	+ 18 488,00 €
Imputation	Désignation	Montant								
020	Dépenses imprévues d'investissement	- 18 488,00 €								
1313	Subventions Départementales	+ 18 488,00 €								
13/12/2021	Signature d'un contrat de location de parcelles de terrain sis à l'arrière de la rue des Vergers, pour une durée de 2 ans avec M. et Mme ALBA à compter du 1 ^{er} janvier 2022. Le prix du loyer annuel est fixé à 0,60 € le m ² et ressort donc à 196,80 € pour 328 m ²									
21/12/2021	Signature d'un marché à procédure adaptée à bons de commande pour des travaux d'entretien de voiries et réseaux divers avec la Société COLAS, 7 Allée									

	des Tilleuls à 54181 HEILLECOURT Cedex pour un montant annuel minimum de 20.000 € HT et d'un montant maximum annuel de 32.000 € HT. Le marché est conclu pour une durée d'un du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et est reconductible 2 fois pour une durée de 1 an.
28/12/2021	Décision de non préemption d'un bien non bâti cadastré AV 236, à la veau de Beu.
11/01/2022	Décision de non préemption d'un bien non bâti cadastré AI 38, 13 rue du Saussi.
11/01/2022	Décision de non préemption d'un bien bâti cadastré AE 37, 2 bis rue de la Grève.
13/01/2022	Signature d'un un avenant n° 1 au contrat de prévoyance garantie maintien de salaire avec la MNT afin de modifier les taux de cotisation à compter du 1 ^{er} janvier 2022 Pour la garantie collective, le taux est fixé à 1,44 % Pour les garanties optionnelles les taux sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Minoration de retraite : 0,29 % - Décès/PTIA : 0,32 % - Régime indemnitaire-indemnités journalières : 0,39 %

Objet : Demande de subvention – travaux de reconstruction des vestiaires du stade de la Côte Noirel

M. le Maire expose que lors du vote du Budget Primitif 2021, le Conseil Municipal a décidé l'inscription d'un crédit pour des travaux de reconstruction des vestiaires du stade de football de la côte Noirel en remplacement des vestiaires existants devenus vétustes.

Il rappelle la délibération du 27 janvier 2021 sollicitant une demande de subvention au titre de la DETR pour ces travaux.

M. le Maire rappelle également que lors de la réunion en séance privée du 9 septembre 2021, les membres du conseil municipal, compte tenu du montant des travaux estimatifs très important, de la hausse annoncée des matériaux et du fait qu'aucune subvention n'avait été accordée en 2021, avaient décidé de revoir le projet pour une opération efficace mais de moindre envergure.

L'Atelier d'architecture A2BC a donc été invité à présenter un nouveau projet qui comporte la reconstruction des vestiaires et ses annexes : locaux arbitres, techniques et sanitaires, aucun travaux n'étant entrepris dans le club house.

Ces travaux d'un coût estimatif de 320 349,70 € HT soit 384 419,64 € TTC sont susceptibles d'être subventionnés en partie (les VRD, parking extérieurs ne sont pas subventionnables) au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le Maire invite, en conséquence, le Conseil Municipal à solliciter cette aide financière.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le projet de travaux de construction des vestiaires du stade de la Côte Noirel d'un montant estimatif de 320 349,70 € HT soit 384 419,64 € TTC.
- Confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution.
- Sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au taux de 30% du montant HT des travaux, le plafond étant de 250 000 €, le financement complémentaire étant assuré sur les fonds propres de la commune.
- S'engage à inscrire la dépense en section d'investissement du budget et à assurer le financement complémentaire et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien.

Objet : Cession d'une parcelle de terrain

Le Maire expose que M. et Mme GOGLINS ont sollicité la Commune afin de se rendre acquéreurs d'un passage sis entre les parcelles cadastrées AA 203 et 207 rue de la Bergerie.

Il a été proposé de vendre ce bien moyennant la somme de 200,00 € hors droits et taxes.

M. et Mme GOGLINS ayant fait part de leur accord, il importe en conséquence désormais de décider la cession dudit passage.

Il est rappelé que par délibération du 14 décembre 2021, le Conseil Municipal, considérant sa non affectation du domaine public communal, a décidé son déclassement du domaine public et son intégration au domaine privé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et à l'unanimité :

- décide la cession du passage sis entre les parcelles cadastrées AA 203 et 207 rue de la Bergerie pour 200,00 € à M. et Mme GOGLINS.
- autorise le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera dressé par Me PERSON, Notaire à TOUL aux frais des acquéreurs.

Objet : Cession d'une parcelle de terrain

Le Maire rappelle la délibération du 18 novembre 2013 décidant la cession d'un passage communal d'environ 13 m² entre les immeubles cadastrés AE 226 et AE 227 rue du Saint Esprit à M. MERLOT et Mme HERGOTT et précisant la valeur vénale du bien qui ressortait à 200,00 € hors droits et taxes.

Il est précisé que Conseil Municipal avait décidé lors de sa séance du 23 septembre 2013 de déclasser ledit bien du domaine public et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Depuis lors, la cession n'a pas été actée et M. MERLOT et Mme HERGOTT ont créé à ce jour une SCI dénommée SCI DES DIMES.

Il importe donc de tenir compte du changement de dénomination des acquéreurs.

Il est donc proposé de céder cette parcelle pour la somme de 200,00 € HT à la SCI DES DIMES, les frais de rédaction de l'acte notarié étant à la charge de la SCI DES DIMES.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide la cession d'un passage communal d'environ 13 m² entre les immeubles cadastrés AE 226 et AE 227 rue du Saint Esprit à la SCI DES DIMES aux conditions susvisées,
- autorise le Maire à signer l'acte à intervenir aux frais des acquéreurs qui sera dressé par Maître PERSON, Notaire à TOUL.

Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Vu la mise en disponibilité pour convenance personnelle d'un agent du service technique et la démission d'un autre, le Maire propose afin d'effectuer ces remplacements, de créer un poste d'Agent de Maitrise Principal à temps complet à compter du 15 février 2022 et d'ouvrir en conséquence le poste au tableau des effectifs.

D'autre part, un agent du service de cantine/garderie de l'école maternelle peut bénéficier d'un avancement de grade, après un avis favorable de M. le Maire il convient de procéder à l'ouverture du poste d'Adjoint d'Animation principal 2^{ème} classe à temps non complet 25/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

- à compter du 15 février 2022, la création d'un poste d'Agent de Maitrise Principal à temps complet.
- A compter du 1^{er} mars 2022 la création d'un poste d'Adjoint d'Animation principal 2^{ème} classe à temps non complet 25/35^{ème}
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022

N° 20220201-006

Objet : Prime de ravalement de façade, remplacement menuiseries, murs de clôture

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'après constat sur place de l'exécution des travaux, et respect des règles d'application du règlement d'octroi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes pour des travaux de ravalement de façades, réfection mur de clôture et remplacement de menuiseries :

	Montant de la subvention
- Madame Elisabeth SALMON 49 avenue de la Libération	1 002.37 €
- Monsieur Rodolphe FOGGI – Madame Karine POIROT 16 route de Fontenoy	1 525.00 €
- Monsieur et Madame GOGLINS Jean-Claude 14 rue des Vignes	891.08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Entérine les propositions du Maire
- Le crédit correspondant sera inscrit à l'article 20422 du Budget 2022.

Monsieur le Maire informe que le déploiement de 6 caméras de vidéoprotection est en cours sur le village.

Avant la mise en exploitation de ces systèmes, une réunion publique permettant d'exposer leur fonctionnement aura lieu le jeudi 3 mars 2022 à 19 H 00 à la salle des sports.

La séance est levée à 19 H 00.

N° ordre	Délibération	Objet / Nomenclature des actes
20220201-002	Demande de subvention – travaux de reconstruction des vestiaires du stade de la Côte Noirel	7.5.2 Subvention
20220201-003		3.2 aliénation
20220201-004	Cession d'une parcelle de terrain	
	Cession d'une parcelle de terrain	3.2 aliénation
20220201-005	Modification du tableau des effectifs du personnel communal	4.1.1 Personnels titulaires FPT
20220201-006	Subvention ravalement de façades	7.5.1 Subvention < 23000 €

Le Maire certifie avoir affiché le compte-rendu de cette séance à la porte de la mairie, le 4 février 2022 et transmis au contrôle de légalité le 3 février 2022.

Ont signé ce Procès-Verbal :

M. ARNOULD Raphaël,

M. BOURGEOIS Philippe,

M. CARON Jean-François,

Mme FRITSCH CHARTREUX Christine, M. HOBIN Marc,

Mme KUBACKA Maryline,

Mme LALANCE Corinne,

Mme MARIN Karine,

Mme PATOIS Isabelle,

M. SCHNEE Jean-Philippe,

M. SEIROLLE André,

M. VELSCH Patrick,

M. ARNOULD Raphaël,
Procuration de M. BONTEMS Benjamin

Mme KUBACKA Maryline,
Procuration de Mme BOURDON Anne

Mme FRITSCH CHARTREUX Christine,
Procuration de Mme BRUNETTE Jeannine

M. VELSCH Patrick,
Procuration de M. LALLEMENT
Christophe

Mme MARIN Karine,
Procuration de Mme MOREL Bénédicte